



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Chantiers sur les métiers : il faut améliorer les conditions d'apprentissage et de travail !

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, vient de lancer treize chantiers sur les métiers de l'Éducation nationale.

Les premières discussions sur les métiers ont débuté le 18 novembre 2013.

La CGT Éduc'action prend acte de la volonté du ministre d'améliorer les conditions de travail des personnels.

Concernant les premières pistes évoquées :

- **pour les RASED**, la priorité est de restituer les postes supprimés, ce qui ne fait pas partie des priorités du ministre ;

- **pour les personnels du second degré**, le ministre souhaite une prise en compte des "missions particulières". La CGT Éduc'action rappelle qu'elle revendique la mise en place d'une réelle coopération pédagogique. Dans ce cadre, elle considère que le temps de concertation nécessaire doit être inclus dans le temps de service de tous les personnels des structures scolaires. À ce titre, elle revendique une décharge horaire pour permettre la concertation des équipes et assurer les tâches annexes. Les décharges horaires permettent l'analyse des programmes nationaux, des pratiques, des besoins des élèves, l'élaboration de projets... par le collectif. L'autonomie pédagogique doit être collégiale ;

- **pour les personnels contractuels**, la CGT Éduc'action considère que la seule réponse concernant les personnels contractuels est leur titularisation sans condition de concours ni de nationalité. Nous souhaitons qu'il y ait des discussions sur les personnels de vie scolaire (Assistants d'Éducation). Le débat sur la création d'un nouveau métier pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap doit être posé, ce qui implique la création d'un nouveau cadre statutaire pour ce nouveau métier.

Enfin, nous attendons les propositions concernant **les personnels administratifs, de santé et sociaux** qui avaient été les grands oubliés de la loi de "refondation".

La CGT Éduc'action participera à l'ensemble de ces groupes de travail dans une volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Elle prendra toutes ses responsabilités et les initiatives nécessaires, dans un cadre unitaire, si les propositions du ministre aboutissaient à de nouvelles dégradations des conditions de travail des personnels.

Montreuil, le 20 novembre 2013